

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance du 22 juin 2020
à ENSISHEIM**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	ELMLINGER Carole		X	M. HABIG
	KREMBEL Philippe		X	R. MATHIAS
	COADIC Gabrielle	X		
	HEGY Patrice		X	G. COADIC
	MISSLIN Christine		X	M. SCHMITT
	FISCHER Gilles		X	M. SCHMITT
	SCHMITT Muriel	X		
	BRUYERE Jean-Pierre		X	G. COADIC
	KLUPS Marie-Josée		X	C. SICK
	MARETS Patric		X	P. WERNER
	REBOUL Stéphanie		X	M. HABIG
MEYENHEIM	BOOG Françoise	X		
	HOLLER Jean-Luc		X	F. BOOG
	GUTHLEBEN Cécile		X	F. BOOG
MUNWILLER	WERNER Patrice	X		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	FARINHA Stéphanie		X	JP. WIDMER
NIEDERHERGHEIM	ZEMB Alain	X		
	RIETSCH Marie Gabrielle		X	A. ZEMB
OBERENTZEN	MATHIAS René	X		
	BRENDLE Bernard		X	R. MATHIAS
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe		X	C. SICK
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne		X	B. HOEGY
	PAULUS Frank		X	G. VONAU

Assistent également :

M. Robin KOENIG, *Directeur Général des Services*,

Auditeur :

Presse : L'Alsace

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 17h00. Puis il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2020
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Fiscalité locale taux 2020
- Point 05** - Zone d'Activités Oberhergheim
 - a) Vente du lot n°2
 - b) Vente d'une parcelle de terre de 3,66 ares
- Point 06** - Soutien financier programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux 68 »
- Point 07** - Groupement de commandes - marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA
- Point 08** - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2020

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 mars 2020

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 3 mars 2020.

Point n° 02 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- Décisions :

05/03/2020	8 193,70 €	Avenant 1 - Aménagement de l'entrée Nord de la RD 201 à Réguisheim - Lot n°3 Paysage	ID Verde
12/03/2020	3 425,00 €	Avenant 1 - Restructuration de la mairie existante en salle polyvalente et création d'une médiathèque et extension intégrant la nouvelle mairie de Niederhergheim - Lot 9 Plâtrerie - Faux plafond - Etanchéité à l'air	Werey Stenger
03/04/2020	5 670,00 €	Avenant 2 - Restructuration de la mairie existante en salle polyvalente et création d'une médiathèque et extension intégrant la nouvelle mairie de Niederhergheim - Lot 10 Menuiserie intérieure bois - mobilier – bardage	Durante
07/05/2020	9 270,00 €	Avenant 1 - Aménagement de l'entrée Sud de la RD 8.I à Oberhergheim - Lot n°1 Voirie et réseaux divers	Team TP
27/05/2020	2 473,00 €	Avenant 1 - Aménagement de l'entrée Sud de la RD 8.I à Oberhergheim - Lot n°2 Réseaux secs	RLA
03/06/2020	234 722,58 €	Aménagement de la rue de Sainte-Croix-en-Plaine à Niederhergheim - Lot n°2 Réseaux secs	Sobeca
04/06/2020	2 500,00 €	Etude de sols pour l'installation d'un péricolaire modulaire à Oberentzen	Alios
04/06/2020	5 469,00 €	Fourniture d'un conteneur à verre enterré (rue de la Gare à Ensisheim)	ASTECH
05/06/2020	1 183 952,05 €	Aménagement et viabilisation de la zone d'activités de Niederentzen - Lot 1 Voirie et réseaux humides	Pontiggia
05/06/2020	130 890,20 €	Aménagement et viabilisation de la zone d'activités de Niederentzen - Lot 2 Réseaux secs	ETPE

- **Arrêté n° 08/2020 du 11 mai 2020**

Portant conclusion d'une ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour faire face à des besoins passagers de liquidité, d'un montant de 2 500 000,00 € pour une durée d'un an, taux révisable indexé Ester + une marge de 0,40 % et commission de 2 500.00 €.

- **Arrêté n° 09/2020 du 25 mai 2020**

Portant constat de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- **Arrêté n° 10/2020 du 29 mai 2020**

Autorisant le Président de la CCCHR à signer la convention à intervenir avec l'Etat, dans le cadre du Fonds de solidarité aux entreprises. La participation de la Communauté de communes à ce fonds se monte à 15 000.-€.

- **Arrêté n° 11/2020 du 29 mai 2020**

Autorisant le Président de la CCCHR à signer la convention à intervenir dans le cadre du « Fonds Résistance Grand Est ». La participation de la Communauté de communes à ce fonds se monte à 30 970.-€.

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 - FISCALITE LOCALE TAUX 2020

La DGFIP nous a communiqué les bases prévisionnelles pour l'année 2020.

En maintenant les taux inchangés, le produit global pour ces quatre taxes devrait s'élever à:

PRODUIT GLOBAL ASSURÉ SANS AUGMENTATION DES TAUX					
	TAXE HABIT.	FONCIER BATI	FONC.N.BATI	C.F.E.	TOTAL
Bases prévisionnelles 2020	19 102 000	18 686 000	501 200	6 541 000	44 830 200
Taux d'imposition	9,80%	1,70%	10,24%	23,97%	
PRODUIT	1 871 996 €	317 662 €	51 323 €	1 567 878 €	3 808 859 €

Concernant la taxe d'habitation, son produit sera compensé par l'Etat et son taux figé (celui de 2017) ne fait plus l'objet d'un vote.

Au final, les produits fiscaux prévisionnels 2020 sont estimés à **3 808 859 €**.

Le Conseil de Communauté est invité à voter le maintien des taux de 2019. Conformément aux engagements énoncés lors du rapport d'orientation budgétaire du 03 mars 2020, je vous propose donc de ne pas augmenter nos taux d'imposition inchangés depuis 2011.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté
à l'unanimité,*

➤ **décide** de fixer les taux 2020 des taxes intercommunales comme suit :

❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,70 %
❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,24 %
❖ Cotisation foncière des entreprises (C.F.E)	23,97 %

Point n° 05 : ZA OBERHERGHEIM

a) Vente du lot 2

L'entreprise TRADEC est une société de travaux publics qui réalise des aménagements de voiries ainsi que les réseaux divers y afférent. Elle développe également l'entretien superficiel des chaussées.

Actuellement en location sur deux sites, l'entreprise cherche à se développer et regrouper l'ensemble de l'activité sur un seul site. Son choix se porte sur le lot 2 situé sur la Zone d'activités d'Oberhergheim.

Elle y prévoit l'aménagement d'un bâtiment professionnel d'une surface d'environ 664 m² qui comprendra des bureaux sur une surface de 382 m² et un entrepôt sur 282 m².

Je vous propose ainsi de céder le lot 2 dont les parcelles sont cadastrées section 54, lieu-dit « Oberfeld » :

- n° 205/20, d'une surface de 29,14 ares ;
 - n° 215/20, d'une surface de 6,13 ares ;
 - n° 211/20, d'une surface de 24,84 ares ;
- Soit un total de 60,11 ares.

Le prix de vente est fixé à 186 341,00 € (cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante et un euros) et se décompose comme suit :

Lot 2 3 100 € X 60,11 ares : **186 341,00 € HT,**

L'acquéreur devra s'acquitter de la TVA sur marge. Il est précisé que les frais liés à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le prix sera payable dans un délai de quinze jours suivant la signature de l'acte authentique.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

Conformément à l'avis domanial en date du 13 juin 2019,

- **Décide** de la vente du lot 2 cadastré section 54 n° 205/20 et n° 215/20, n° 211/20 d'une surface totale de 60,11 ares à la SCI DAMEX, représentée par son gérant Monsieur David DESNOUVEAUX, dont le siège est situé 37 Chemin du Schoenenwerd à COLMAR (68 000), au prix de **186 341,00 € HT** avec la faculté de se substituer, totalement ou partiellement, toute personne physique ou morale, qu'il souhaitera, aux charges et conditions prévues dans la présente délibération. Il est précisé que l'acquéreur devra s'acquitter de la TVA sur marge et que les frais d'acte de vente seront à sa charge,
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de se substituer, à signer l'acte authentique de vente,
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de se substituer, à signer tous actes et documents nécessaires à intervenir.

b) Vente d'une parcelle de terre de 3,66 ares

Dans le cadre d'un projet d'extension de hangar agricole, il a été convenu avec Monsieur ZIMMERLE David, entrepreneur agricole, résidant à OBERHERGHEIM (68242) au 57 Route de Rouffach, de lui céder une parcelle de terre de 3,66 ares, située à l'arrière de sa propriété.

Aussi, je vous propose de vendre cette parcelle cadastrée section 54 N° 213/20, lieu-dit « Oberfeld », d'une surface totale de 3 ares et 66 centiares.

Le prix de vente est fixé à **11 346,00 € HT** (onze mille trois cent quarante-six euros hors taxes).

L'acquéreur devra s'acquitter de la TVA sur marge.

Le prix sera payable dans un délai de quinze jours suivant la signature de l'acte qui sera rédigé sous la forme administrative.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

Conformément à l'avis domanial en date du 13 juin 2019,

- **Décide** de la vente de la parcelle cadastrée section 54 N° 213/20, lieu-dit « Oberfeld » d'une surface de 3 ares 66 ca à Monsieur ZIMMERLE David, résidant au 57 Route de

Rouffach à OBERHERGHEIM (68 242), au prix de **11 346,00 € HT** avec la faculté de se substituer, totalement ou partiellement, toute personne physique ou morale, qu'il souhaitera, aux charges et conditions prévues dans la présente délibération. Il est précisé que l'acquéreur devra s'acquitter de la TVA sur marge.

- **Autorise** le Vice-Président délégué à signer l'acte d'achat à intervenir qui sera rédigé sous forme administrative ; le Président agissant en qualité d'officier ministériel,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ZA9 2020.

Point n° 06 : SOUTIEN FINANCIER PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) « Habiter mieux 68 »

Le Président expose :

En date du 7 juin 2018, la CCCHR a validé son adhésion au Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 », mis en place à l'initiative du Département, en partenariat avec l'ANAH et les instances du territoire.

Ce dispositif vise à lutter contre la précarité énergétique en mobilisant des aides financières à destination des propriétaires occupants et bailleurs souhaitant améliorer leur habitat.

De son côté, la CCCHR s'engage à participer à hauteur de 500 € par dossier à concurrence de dix dossiers par an maximum.

Trois dossiers ont obtenu une réponse favorable de la part des services de l'ETAT (ANAH et ASE) :

- Monsieur DURAND Mickael domicilié 54 rue Principale à Oberhergheim, pour un montant de 7 600,00 €, correspondant à l'installation d'un chauffe-eau ;
- Monsieur TOTARO Nicolas, domicilié 11 rue du Stade à Oberentzen, pour un montant de 4 000,00 € correspondant à l'installation d'une chaudière PAC ;
- Madame DALBERTO Alexandra, domiciliée 35 rue de la 1^{ère} Armée Française à Ensisheim, pour un montant de 1 200,00 €, correspondant à l'installation d'une chaudière à gaz ;

A ce montant, il convient de rajouter pour chaque dossier, une aide de 500,00 € du Département et de 500,00 € de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Ces versements seront effectués après achèvement des travaux et notification de la Direction Départementale des Territoires.

Les crédits sont inscrits au BP 2020.

Je vous propose d'autoriser la CCCHR à verser ces aides.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **Décide** d'aider les dossiers de rénovation de Monsieur DURAND Mickael domicilié 54 rue Principale à Oberhergheim ; Monsieur TOTARO Nicolas, domicilié 11 rue du Stade à Oberentzen et Madame DALBERTO Alexandra, domiciliée 35 rue de la 1^{ère} Armée Française à Ensisheim ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Point n° 07 - GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR LES SITES D'UNE PUISSANCE INFERIEURE A 36 KVA

Les récents développements législatifs en matière de tarification légale de la fourniture d'électricité vont mettre fin à l'existence des Tarifs Réglementés de Vente, pour les sites d'une puissance inférieure à 36kVA et pour l'immense majorité des acteurs amenés à en acheter et ce à partir du 1er janvier 2021 (v. loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat).

Afin de permettre à notre collectivité de bénéficier des tarifs les plus favorables, il est nécessaire d'anticiper sur ces changements législatifs et de souscrire avant l'échéance un nouveau marché relatif à ces prestations, idéalement pendant les mois d'été où l'électricité est d'ordinairement moins chère.

Confrontée aux mêmes préoccupations, la Ville d'Ensisheim se propose de devenir coordinatrice d'un groupement ayant pour objet la passation d'un marché public afférent à l'objet susvisé et ce afin de permettre à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin de bénéficier de conditions tarifaires plus favorables.

La Ville d'Ensisheim aurait simplement en charge les modalités de passation du marché proprement dites, tandis que l'exécution relèvera des compétences de chaque membre du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-3-II du Code général des collectivités territoriales, il est proposé que la CAO compétente soit celle de la Ville d'Ensisheim.

L'ensemble des détails relatifs à la constitution du groupement de commandes sont donnés dans la convention constitutive.

A titre d'ordre de grandeur, pour la seule année de consommation 2019, le montant total HT des dépenses pour l'ensemble des sites concernés s'est élevé à approximativement 80 000 euros HT. Le montant TTC, en raison de la fiscalité particulière du marché de l'électricité s'est élevé à presque 125 000 euros TTC.

Sur une durée de 3 ans, en intégrant une extension éventuelle du périmètre et l'augmentation du prix de l'électricité, le montant prévisionnel du marché peut être porté à 250 000 euros HT.

Pour la seule CCCHR en revanche, le montant des dépenses de l'année 2019 s'élève à environ 5500 euros HT. Le montant annuel futur est toutefois amené à considérablement augmenter du fait de l'élargissement prochain du périmètre.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté
à l'unanimité,***

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour la totalité des sites d'une puissance inférieure ou égale à 36kVA ;
- **Approuve** l'adhésion de la CCCHR à ce groupement de commandes ;
- **Approuve** le choix de la ville d'Ensisheim comme coordonnatrice du groupement, selon les modalités prévues à la convention ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la constitution des groupements de commande en question.

Point n° 08 – DIVERS ET INFORMATIONS

Installation du Conseil de communauté le 08 juillet 2020 à Ensisheim.

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 17h30.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 22 juin 2020
--

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2020
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Fiscalité locale taux 2020
- Point 05** - Zone d'Activités Oberhergheim
 - a) Vente du lot n°2
 - b) Vente d'une parcelle de terre de 3,66 ares
- Point 06** - Soutien financier programme d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux 68 »
- Point 07** - Groupement de commandes - marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA
- Point 08** - Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	ELMLINGER Carole	M. HABIG	
	KREMBEL Philippe	R. MATHIAS	
	COADIC Gabrielle		
	HEGY Patrice	G. COADIC	
	MISSLIN Christine	M. SCHMITT	
	FISCHER Gilles	M. SCHMITT	
	SCHMITT Muriel		
	BRUYERE Jean-Pierre	G. COADIC	
	KLUPS Marie-Josée	C. SICK	
	MARETS Patric	P. WERNER	
	REBOUL Stéphanie	M. HABIG	

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
MEYENHEIM	BOOG Françoise		
	HOLLER Jean-Luc	F. BOOG	
	GUTHLEBEN Cécile	F. BOOG	
MUNWILLER	WERNER Patrice		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	FARINHA Stéphanie	JP WIDMER	
NIEDERHERGHEIM	ZEMB Alain		
	RIETSCH Marie Gabrielle	A. ZEMB	
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard	R. MATHIAS	
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe	C. SICK	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne	B. HOEGY	
	PAULUS Frank	G. VONAU	